

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

-----

**2012 DAC 223** Subvention au Comité du Souvenir du 1er arrondissement (1er).

**Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 1er arrondissement en date du 2 mai 2012;

Vu le Projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité du Souvenir du 1er arrondissement.

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 600 euros est attribuée au Comité du Souvenir du 1er arrondissement, dont le siège social est situé, Mairie du 1er arrondissement, 4 place du Louvre ,75001 Paris A00038/ 2012\_01826/ 17909

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants